

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

---

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL211

présenté par  
Mme Forteza, rapporteure

-----

### ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« La personne concernée »,

les mots :

« Toute personne ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.